

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 21 février 2024

03 - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absents : BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Servitude pour le réseau assainissement - parcelle AT 386

Monsieur le Maire explique au Conseil que le réseau d'assainissement communal, qui relie la station d'épuration à la rue du Pont Second traverse une propriété privée, cadastrée AT 386. Cette servitude ne figure dans aucun document officiel.

Il convient donc d'enregistrer le tracé de ce réseau et de la servitude afférente par un acte notarié.

Monsieur le Maire présente le plan et le projet d'acte et demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le tracé du réseau assainissement traversant la parcelle AT 386 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié enregistrant la servitude afférente à ce réseau ;
- **DIT** que les frais liés à ce dossier seront pris en charge par la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

